

DÉPUTÉ info

Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon - www.annickgirardin.fr

JUIN 2008

numéro 04

Lettre d'information

GRATUITE



Edito

UN NUMÉRO DU «DÉPUTÉ INFO» plus conséquent pour cette quatrième édition, ce qui nous a contraint - comme vous l'aurez remarqué - à changer de format.

Le 14^{ème} Parlement des enfants s'est réuni le samedi 7 juin dernier à l'Assemblée Nationale. L'Archipel y était fièrement représenté par un jeune miquelonnais, Damien VIGNEAU. J'ai souhaité vous faire partager dans les pages qui suivent et en quelques images, cette belle «aventure» qui aura conduit Damien au Palais Bourbon pour faire son «travail» de député junior, mais aussi dans des endroits aussi prestigieux que le Château de Versailles ou encore le parvis de Notre Dame sur l'Île de la Cité.

A la suite de mon intervention du mardi 10 juin dans l'hémicycle, concernant le dépôt d'une demande d'extension du plateau continental au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, la réponse de Jean-Pierre JOUYET (secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes) aura suscité un certain émoi dans la population. Afin que chacun puisse mieux cerner la problématique de cette affaire, j'ai voulu vous proposer un «dossier spécial» qui, je l'espère, apportera la lumière nécessaire à une meilleure compréhension des enjeux. Je reviens également dans les pages qui suivent sur quelques actions parmi celles qui ont ponctué mon travail ces derniers mois.

Lorsque paraîtra ce «Député info», la Fête de la musique et les «25 km de Miquelon» seront déjà passés, deux événements qui annoncent chaque année le début de la saison estivale. Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous un très bon été, et pour ceux qui ont la chance d'être en congé, de très bonnes vacances.

» Annick GIRARDIN

Annick GIRARDIN, le député de l'Archipel et Damien VIGNEAU, le député junior 2008

Député junior 2008

Le 14^{ème} Parlement des enfants

«C'était trop court !», nous a confié Damien VIGNEAU à son retour de Paris, visiblement «emballé» par l'expérience qu'il venait de vivre. Il faut dire que c'était le premier séjour en Métropole pour le jeune miquelonnais de la classe de CM2 de l'école des Quatre-temps de Miquelon, dont l'instituteur n'est autre que

l'actuel maire du bourg, M. Stéphane COSTE.

Il est vrai que l'Assemblée Nationale avait concocté tout un programme de visites pour les députés juniors d'Outre-mer durant les quatre jours précédant le samedi 7 juin, journée du Parlement des enfants 2008.

Pour en arriver là, Damien



Damien VIGNEAU et ses jeunes «collègues» ultramarins, députés juniors 2008.

SOMMAIRE

Edito P.1
Député junior 2008 P.1-2
Dossier plateau continental P.3-6
Groupe d'étude SPM à l'Assemblée Nationale P.6
Fusion ANPE/UNEDIC P.6
Loi de modernisation de l'économie P.7
Un message de Christine LAGARDE P.7
Conseil des élus P.7
Défense des emplois EDF à Miquelon P.8
Maison du handicap P.8
Prestations familiales P.8
ODEADOM P.8
Travail législatif P.8



Annick GIRARDIN (à gauche du président de l'Assemblée, debout au centre), assise parmi les quelques députés qui ont assisté aux débats du Parlement des enfants.

s'était fait élire quelques mois plus tôt, face à 4 de ses petits camarades, en proposant une mesure en faveur des sans-abris. Par la suite, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école des Quatre-temps avait fait une proposition de loi visant à limiter la vente des voitures polluantes, en réglant leur publicité, grâce à l'affichage obligatoire de macarons de couleur selon leur taux de pollution. Malheureusement, leur projet de loi n'a pas été retenu par le jury national qui sélectionne les 3 projets de loi qui sont soumis au vote du Parlement des enfants.

Mais la déception fût de courte durée pour Damien qui s'est rendu à Paris accompagné de son papa. Là-bas, il a pu visiter notamment la Cité des Sciences et de l'Industrie, le musée du Louvre, le jardin des Tuileries, l'incontournable tour Eiffel, le château de Versailles, et bien entendu, le Palais Bourbon en compagnie d'Annick GIRARDIN.

Car ne l'oublions pas - même s'il nous a confié que ce qu'il avait préféré durant son séjour était le film 3D sur les dinosaures projeté à la Géode de la Cité des Sciences - Damien était surtout à Paris pour «travailler» et représenter Saint-Pierre-et-Miquelon au 14^{ème} Parlement des enfants.

Arrivés le matin du 7 juin à l'Assemblée Nationale, les

députés juniors ont participé à des groupes de travail au sein de diverses commissions, avant de se rendre dans l'hémicycle pour débattre comme les «grands». En dehors des 2 questions au président de l'Assemblée Nationale et au ministre de l'Éducation Nationale, nos 577 «députés en herbe» ont dû se prononcer sur les 3 projets de lois retenus au niveau national :

- proposition de loi visant à interdire la vente de téléphones portables simplifiés destinés aux enfants de 4 à 10 ans et à informer le consommateur des risques liés à une utilisation régulière de ces appareils chez les plus jeunes (présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Greuze de Dijon, académie de Dijon).
- proposition de loi visant à garantir pour les personnes atteintes de maladies rares l'accès aux soins, le financement de la recherche médicale et la prise en charge des équipements et des soins spécifiques (présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Renan Le Mourillon de Toulon, académie de Nice).
- proposition de loi visant à lutter contre



Damien (en bout de table) est bien studieux en commission



Damien et ses nouveaux amis ultramarins

la pollution due aux canettes en aluminium en outre-mer en rendant obligatoire leur consigne et leur récupération ou leur remplacement par des bouteilles en verre consignées (présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école d'application de Koungou Baobab de Mayotte).

Comme une très large majorité de ses petits camarades, Damien a voté pour la deuxième proposition de loi sur l'accès aux soins pour les personnes atteintes de maladies rares.

De son travail à l'Assemblée Damien tire la grande satisfaction d'avoir vécu une expérience exceptionnelle. Il a également trouvé que le travail du député était très intéressant. Mais il nous a

cependant avoué que ce n'était pas une fonction qu'il aimerait occuper plus tard, car il devrait alors être trop souvent absent de Miquelon. S'il aime prendre l'avion pour partir en vacances, le travail de parlementaire représente à son goût beaucoup trop d'allers et venues.

De son séjour à Paris, Damien gardera des images pleines de beaux et immenses bâtiments. Mais surtout ce qu'il retiendra, ce sont ses nouveaux amis ultramarins qu'il s'est fait là-bas et tous les bons moments qu'il a passés avec Jean-Axel de la Réunion, Toga de Wallis et Futuna et Alexandre de Nouvelle-Calédonie.

Pour plus d'informations sur le Parlement des enfants, rendez-vous sur le site de l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/juniors/parlement-enfants.asp>

PLATEAU CONTINENTAL - dossier

POUR L'HEURE, LE GOUVERNEMENT CAMPE SUR SA POSITION... MAIS IL NE FAUT PAS BAISSER LES BRAS !



BON NOMBRE DE NOS COMPATRIOTES ont été choqués par la réponse de Jean-Pierre JOUYET (secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes) le 10 juin dernier, suite à ma question au Premier ministre, concernant la position que compte adopter le Gouvernement sur le dossier du plateau continental (lire les textes question/réponse, en pages 5 et 6). Certes, les propos étaient peut-être plus directs, moins « langue de bois » qu'à l'habitude... Mais relisez « à froid » cette réponse et vous verrez que sur le fond, il n'y a rien de nouveau ! En tout cas, elle est bien moins catégorique et définitive qu'ont bien voulu le faire entendre les journalistes de RFO dans leurs lancements successifs. Cette réponse est tout simplement la triste illustration de la manière dont le Gouvernement considère ce dossier depuis toujours ! Les Gouvernements successifs ont tous eu la même attitude face aux dossiers de Saint-Pierre-et-Miquelon, préférant sacrifier nos intérêts aux bonnes relations franco-canadiennes. Aucun d'entre eux - malgré quelques belles déclarations servies aux élus pour les amadouer - n'a vraiment souhaité chercher la moindre possibilité pour défendre véritablement les

intérêts de l'Archipel face au Canada. Peut-être ont-ils même « croisé les doigts » ces dernières années pour que la Coopération régionale suffise à nous satisfaire.

Elue à l'Assemblée Nationale pour défendre l'Archipel en juin 2007, j'ai découvert au cours de ces derniers mois que, **malgré les grands discours, le dossier Saint-Pierre-et-Miquelon - que ce soit pour les zones économiques, les accords de pêche ou le plateau continental - était resté fermé depuis 1992 !**

Sur la base d'arguments juridiques faux et biaisés, le Ministère des Affaires étrangères a toujours affirmé (et persiste à le faire) que la sentence arbitrale de 1992 interdisait à la France de demander un plateau continental élargi au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon. Mais les motivations sont ici uniquement diplomatiques et n'ont toujours eu qu'un seul objectif : éviter que la France ne se froisse avec le Canada.

En ce qui me concerne, cette situation est absolument inacceptable. C'est pourquoi j'ai tout mis en oeuvre à mon niveau, pour tenter de faire évoluer la situation. Mais finalement, la réponse du Secrétaire d'Etat Jean-Pierre

JOUYET à ma question du 10 juin dernier n'a strictement rien d'étonnant. Ce n'est qu'une confirmation publique et peut-être plus directe, de ce que tous les élus de l'Archipel se sont entendus répondre « en off » par les gouvernements successifs. Pourquoi ne s'en sont-ils pas fait alors l'écho auprès de la population... ?

Car au-delà de l'hypocrisie du Gouvernement, ce que l'Archipel paye aujourd'hui, c'est aussi l'inaction et/ou l'inefficacité de ses parlementaires sur ce dossier depuis plus de 15 ans. Certes, la « claque » de 1992 était difficile à encaisser... mais où étaient-ils au lendemain de la sentence arbitrale pour exiger du Gouvernement que la France dénonce ce jugement ? C'était pourtant possible à l'époque, c'est ce que s'accordent à dire encore aujourd'hui les experts en matière de droit maritime international. Que faisaient les parlementaires en 1996, pour obtenir que la France réagisse lorsque le Canada a unilatéralement modifié sa zone économique pour enclaver l'Archipel ? Où étaient ces mêmes politiques en 2002, lorsque Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse ont passé un accord, « se partageant le gâteau » au sud de la zone économique de l'Archipel ? Il était pourtant urgent de contester cet accord comme inapplicable à la France.

Certes, mon prédécesseur Gérard GRIGNON a interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement sur cette question du plateau continental, mais ces actions bien tardives ont été insuffisantes pour faire évoluer la position du Gouvernement en notre faveur.

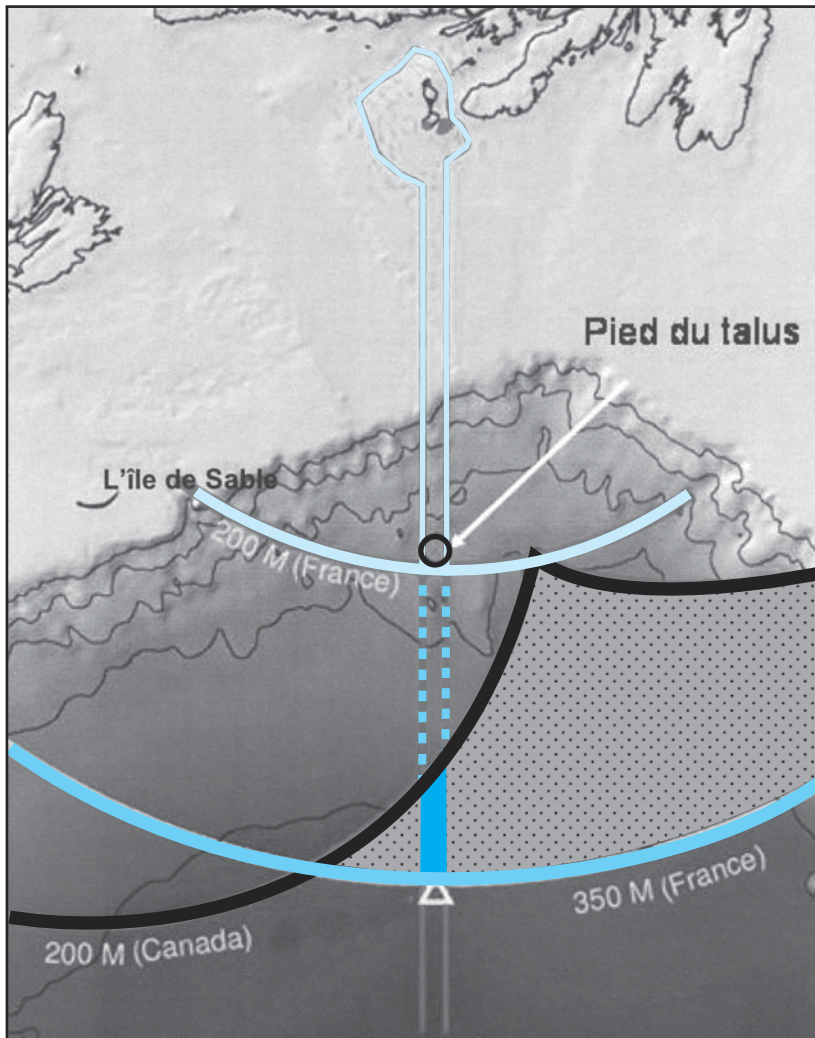
Aujourd'hui, il nous reste

une possibilité - je ne vous le cache pas, très mince - de convaincre le Gouvernement de gérer le dossier autrement.

Puisque l'Etat se cache derrière de prétendues difficultés juridiques, suite à la ratification par l'Assemblée Nationale de l'accord France-Canada sur les hydrocarbures signé en 2005, **j'ai obtenu de la Commission des Affaires étrangères, la création d'une Mission d'information. Cette mission**, que je préside et dont le rapporteur est mon collègue Louis GUEDON (député UMP de Vendée, Maire des Sables D'Olonne, président du Groupe d'études Mer, Pêche et Souveraineté maritime à l'Assemblée), **travaille depuis plusieurs mois maintenant avec des spécialistes en matière de droit maritime international, afin de dégager de nouvelles pistes pour bâtir un argumentaire juridique et stratégique qui - peut-être - permettra de faire évoluer la position du Gouvernement.**

En fonction des conclusions de la mission, un rapport sera présenté cet automne à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, qui pourrait alors recommander que la France dépose un dossier de demande d'extension du plateau continental au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce rapport développerait alors tout l'argumentaire juridique, économique et technique sur lequel s'appuierait cette recommandation.

Si la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée (composée de 72 députés, dont des « ténors » des grands partis nationaux) adoptait ce rapport, il pourra alors être officiellement adressé au Gouvernement pour lui demander de déposer une demande d'extension du plateau



Carte régionale

— Limite de la Zone Economique Etendue (ZEE) SPM actuelle, telle que délimitée par le tribunal arbitral de New-York en 1992.

— Limite des 200 M canadiens, qui définit la ZEE du Canada depuis 1996, prenant en référence l'île de Sable.

— Limite des 350 M, au-delà de laquelle il n'est pas possible de revendiquer une extension.

■ Zone potentielle d'extension du plateau continental, qui pourrait être revendiquée par la France.

--- Prolongement naturel du "tuyau", dans l'hypothèse d'une extension du plateau continental, sous la ZEE canadienne.

■ Un scénario possible : le prolongement naturel du "tuyau" au titre de l'extension du plateau continental de la France, au-delà de la ZEE canadienne.

Pour mieux comprendre :

- Le plateau continental concerne les sols marins.
- La Zone Economique Exclusive (ZEE) canadienne au Sud de l'Archipel, ne réduit en rien le droit de la France à revendiquer un plateau continental au large de l'Archipel, y compris sous cette ZEE.

Le plateau continental français et la Zone Economique Exclusive canadienne sont deux zones qui pourraient se superposer. De nombreux exemples existent en droit international maritime.

continental. Cela aurait alors un autre poids que celui des seuls élus de l'Archipel.

C'est, je vous l'accorde, un petit espoir, mais je me dois de le saisir et de me battre jusqu'au bout ! Ne pas le faire, ce serait ne pas avoir tout tenté, et je n'ai pas été élue pour ça !

Mon choix est de tout faire pour que le Gouvernement sorte enfin de sa position retranchée sur ce dossier, pour aboutir à ce que le dossier « Plateau Continental » soit déposé, soit par la France seule, soit en commun avec le Canada, ce qui passe inévitablement par la négociation avec nos voisins. **Mais pour négocier avec le Canada, il faudra mettre des éléments dans la balance, c'est aussi l'objectif de la Mission d'information.**

En utilisant au bénéfice de la cause de l'Archipel tous les moyens qui peuvent être mis à la disposition des députés par l'Assemblée Nationale, j'ai engagé ici une action qu'aucun de mes

prédécesseurs n'avait, jusqu'à présent, tenté.

Pour conclure, nous n'aurons peut-être pas gain de cause au final, mais je ne lâcherai pas. Baisser les bras n'est pas dans ma nature. Et si malgré des conclusions satisfaisantes pour l'Archipel, le Gouvernement continuait de faire la sourde oreille, je saurai alors mobiliser les énergies pour mener des actions d'une autre nature.

» **Annick GIRARDIN**

NB : A noter que deux rapports juridiques existent sur cette question de demande d'extension du plateau continental au large des côtes de l'Archipel. Le premier, a été réalisé en 2003 par Michael IOSIPESCU, juriste canadien, à la demande de Marc PLANTEGENEST, alors président du Conseil général. Le deuxième a été commandé par le Conseil territorial en 2006, et a été effectué par Richard MEESE, avocat. Ces deux juristes seront entendus à ce titre par la Mission d'information de l'Assemblée Nationale.

Le plateau continental

C'EST QUOI ?

=> La revendication d'une zone qui peut aller jusqu'à 150 milles nautiques au-delà des 200 milles de la zone économique exclusive (ZEE), et par extension, l'exploitation de ses ressources : pêche, hydrocarbures...

=> Un dossier à déposer par la France devant la Commission créée à cette fin par l'ONU, la Commission des Limites du Plateau Continental (CLPC).

C'EST QUAND ?

=> Le dossier doit être déposé, pour la France, avant le 13 mai 2009, sauf extension du délai, ce que le Gouvernement s'est engagé à obtenir dans les prochaines semaines.

=> Le Canada, n'ayant ratifié la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer qu'en 2003, a lui jusqu'en 2013 pour déposer son dossier.

CA SE PASSE COMMENT ?

=> Le dossier se compose d'un argumentaire juridique et de relevés géologiques.

=> Même en l'absence de tous les relevés scientifiques nécessaires, un dossier provisoire pourrait être déposé par la France pour réserver ses droits au plateau continental au large de l'Archipel.

=> Le Canada et la France peuvent chacun, par simple déclaration d'opposition, geler le traitement par la CLPC du dossier d'extension de l'autre, ce qui imposerait alors une négociation en vue d'un compromis acceptable pour tous.

La question d'Annick GIRARDIN

Questions orales au Gouvernement sans débat - 10/06/2008

Dans son courrier du 21 janvier, M. le Premier ministre m'indiquait que la date limite pour le dépôt des dossiers « Plateau continental » par la France devrait être prolongée au-delà de mai 2009. Or il semble que cette extension de délai sera essentiellement menée au bénéfice des pays en développement qui n'ont pas eu le temps de mener à bien les travaux nécessaires à leurs dossiers, faute de moyens.

La France, elle, a les moyens de mener à bien ces travaux dans le délai imparti. J'en veux pour preuve le fait que les dernières missions scientifiques du programme EXTRAPLAC sont terminées pour la Guyane, ou pour la Nouvelle-Calédonie. Pourquoi, dès lors, cette mission n'a-t-elle pas été menée pour Saint-Pierre-et-Miquelon ? Je ne vois qu'une seule explication possible : contrairement aux affirmations faites en réponse aux démarches des élus, la France n'a, jusqu'à ce jour, eu ni la volonté ni l'intention de déposer un tel dossier au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon.

On nous affirme qu'il y a dix ans, voire quinze ans, il aurait été possible de contester la sentence de 1992, ou encore la délimitation canadienne de 1996, mais qu'à l'époque rien n'a été fait et que maintenant ce serait trop

tard ! Pourtant, aujourd'hui, la mission d'information que l'Assemblée nationale a mise en place, et que je préside aux côtés de mon collègue Louis GUEDON, a dégagé de nouvelles pistes qui sont susceptibles de renforcer la position française en vue du dépôt d'un dossier devant la Commission des limites du plateau continental.

La défense des intérêts de la France dans cette zone est non seulement nécessaire, mais possible. Si jusqu'à aujourd'hui les élus de l'Archipel n'avaient jamais apporté les éléments concrets pour convaincre le Gouvernement, c'est désormais chose faite. Le déplacement prochain du Premier ministre au Canada nous impose de définir clairement et sans plus attendre une stratégie de négociation en vue du dépôt de ce dossier.

Je ne suis pas dans une logique de bras de fer, ni avec le Gouvernement ni avec nos voisins canadiens. Je suis résolument pour une démarche ouverte, concertée et négociée avec le Canada. A travers le dépôt du dossier « Plateau continental », Saint-Pierre-et-Miquelon doit à la fois retrouver les conditions de sa survie et de son développement économique, et prendre toute sa place dans son contexte régional.

Mais si le Canada continue à nous

refuser le droit de mener les relevés scientifiques nécessaires au dépôt de ce dossier et si la France persiste dans son refus de défendre ses droits vis-à-vis du Canada, qu'on arrête sur-le-champ de parler de coopération régionale ! Vous le savez, monsieur le secrétaire d'État, la coopération nécessite un minimum de respect mutuel et d'échange entre partenaires égaux, ce qui est impossible lorsque les intérêts de l'un sont assujettis au bon vouloir de l'autre. Si la France a d'ores et déjà renoncé à défendre ses droits, et ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon, qu'elle nous le dise franchement. Mais, si, comme vous l'avez affirmé et comme je l'espère fortement, elle a vraiment l'intention d'agir, en déposant ce dossier, il faut entamer au plus vite les négociations avec le Canada, afin d'aboutir à une solution équitable et satisfaisante pour tous.

La population de Saint-Pierre-et-Miquelon ne veut pas d'un énième discours d'inertie, qui permettra aux élus d'attendre et de noyer le dossier. Elle attend du Gouvernement des réponses précises, des engagements fermes et surtout des actes. Vous conviendrez avec moi que cette attente est bien légitime.

La réponse de Jean-Pierre JOUYET

Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes



Comme vous l'avez souligné, madame la députée, nous avons déjà eu ce débat sur les intentions du Gouvernement concernant le dépôt par la France d'un dossier d'extension du

plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, sur la mise en place d'une mission scientifique dans la même zone, dans le cadre du programme EXTRAPLAC, ainsi que sur une demande d'extension du calendrier de dépôt d'un dossier devant la commission des limites du plateau continental. L'éventualité de l'extension du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon a été étudiée à plusieurs reprises au cours des dernières années. Mais **cette extension n'est pas possible, à l'heure actuelle**, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la zone économique exclusive de Saint-Pierre-et-Miquelon est enclavée dans la zone canadienne depuis la sentence arbitrale de 1992, qu'il est juridiquement impossible de contester, le cas de figure n'étant pas prévu par le droit de la mer, notamment au nom du principe de la nécessité de la continuité géologique.

Deuxièmement, pour instruire cette demande d'extension, nous devrions organiser une campagne scientifique et nous serions juridiquement tenus d'obtenir l'autorisation des autorités canadiennes d'Ottawa. La campagne scientifique du programme EXTRAPLAC, qui devrait se dérouler au moins

en partie dans les eaux canadiennes, est nécessaire pour la constitution du dossier, car la commission des limites du plateau continental n'étant pas compétente en cas de contentieux, les dossiers des deux parties, française et canadienne, s'en trouveraient gelés.

Enfin, actuellement, il n'apparaît pas envisageable de soulever cette question avec nos interlocuteurs canadiens, au vu des positions qu'ils ont fait connaître jusqu'à présent, et alors qu'Ottawa est en train de procéder à la ratification de l'accord du 30 septembre 2005 sur l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures frontaliers, ratifié par la France en septembre 2007. Cela entraînerait avec eux une tension plus nuisible que propice au développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ainsi, les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui sur le plan juridique pour que la France entreprenne la démarche que vous souhaitez. Si tel était le cas, comme partout où les circonstances le permettent, le Gouvernement examinerait bien évidemment l'éventualité d'adresser une demande d'extension à la commission des limites du plateau continental. Dans cette perspective, nous allons étudier attentivement les conclusions de la mission d'information que vous avez diligentée à l'Assemblée nationale et réfléchir à ses recommandations.

La date limite pour le dépôt d'un dossier de demande d'extension du plateau continental est actuellement fixée, pour la France, au 13 mai 2009. Mais **je vous confirme que le Gouvernement agira avec détermination, dans le cadre de la réunion des États parties à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour que soit adoptée, dans les prochaines semaines, une décision qui permette son report au-delà du mois de mai 2009.**

Cela étant, comme vous l'avez indiqué, le Premier ministre se rendra au Canada au début du mois de juillet. Il n'entre pas dans nos intentions de renoncer à la défense de nos droits ni de ceux de l'archipel. Le Gouvernement verra comment les préoccupations légitimes que vous avez exprimées et les nouvelles pistes évoquées dans le rapport d'information pourront être envisagées avec les autorités canadiennes, et quelle marge de compromis peut être trouvée avec elles. Sachez que je relaterai votre intervention au Premier ministre et que je lui ferai part de vos préoccupations, de façon à ce que nous puissions avancer, lors de sa visite, sur ce dossier délicat et essentiel pour l'archipel.

Retrouvez toutes les interventions en vidéo sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

La conclusion d'Annick GIRARDIN

Merci, monsieur le secrétaire d'État, de votre réponse et de vos explications. Moi aussi, j'aurais préféré que la mission de l'Assemblée nationale ait achevé ses travaux, avant de m'exprimer à ce sujet. Mais la visite du Premier ministre au Canada appelait de ma part une intervention, afin que le Gouvernement entende qu'une rupture est intervenue dans la conduite du dossier.

S'ils désirent négocier avec leurs voisins canadiens, les élus comme la population de Saint-Pierre-et-Miquelon entendent toutefois que les intérêts de l'Archipel soient défendus par la France. Celui-ci tient à survivre, dans des conditions dignes, grâce au fruit de son travail et au développement économique de sa région.

Groupe d'études « Saint-Pierre et Miquelon » à l'Assemblée Nationale

Une première !



Pour mieux défendre les intérêts de l'Archipel, le député ne peut plus rester isolé de ses collègues, il doit gagner d'autres députés à notre cause.

C'est le but de ce Groupe d'études créé par l'Assemblée Nationale : connaître et faire connaître l'Archipel et ses

grands enjeux. Présidé par Paul GIACOBBI, député PRG de Haute-Corse, ce groupe a suscité un intérêt certain. Il comprend 16 membres, dont un des vice-présidents de l'Assemblée. Cette grande nouveauté à l'Assemblée permettra aussi à Annick GIRARDIN d'activer rapidement un réseau de relations et de mobiliser plus facilement ses collègues pour soutenir notre cause lorsque nécessaire, notamment sur des dossiers fondamentaux, comme celui du Plateau Continental.

Fusion ANPE/UNEDIC



Après avoir obtenu des engagements du ministre de l'Economie, Christine LAGARDE, le député a contacté le président et le délégué général du nouvel organisme issu de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC,

pour obtenir un rendez-vous et s'assurer que l'Archipel gardera bien une instance administrée localement, avec une délégation paritaire, pour que nos spécificités soient maintenues.

Loi de Modernisation de l'Economie

Une victoire pour la prise en compte des spécificités de l'Archipel



Dans sa version d'origine, l'article 6 du projet de loi obligeait les entreprises à régler leurs factures dans un délai de 60 jours, sans prendre en compte les délais de transport. Ainsi, les commerçants de Saint-Pierre et de Miquelon auraient parfois eu à payer les marchandises en provenance de Métropole avant même de les avoir reçues !

Alerté par un commerçant de l'Archipel et après une réunion de travail à la CACIM, j'ai donc déposé un amendement pour que la loi prenne en compte les délais de transport entre la Métropole et Saint-Pierre-et-Miquelon. Prévu dans un premier temps pour s'appliquer uniquement à l'Archipel, j'ai ensuite souhaité étendre le bénéfice de cet amendement à l'ensemble des collectivités d'outre-mer, en citant lors de mon intervention l'exemple de Mayotte, ou encore de Wallis-et-Futuna.

Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

C'est une victoire pour la prise en compte des spécificités de l'Archipel, qui permettra d'éviter des difficultés supplémentaires à nos entreprises, ainsi qu'à celles de l'ensemble des autres collectivités d'outre-mer !

Le second sujet qui inquiétait également la CACIM et pour lequel j'avais déposé (comme bon nombre de mes collègues des régions rurales, montagnardes ou insulaires) un sous-amendement, concernait les conditions d'implantation des grandes surfaces commerciales, au détriment des petits commerces. Le Gouvernement a décidé, sous la pression de sa majorité, de présenter une loi complémentaire dans les 6 mois pour préciser son texte initial.

» **Annick GIRARDIN**

Un message de Christine LAGARDE



Le 13 juin dernier, le ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi, Christine LAGARDE, a envoyé un télégramme au député, Annick GIRARDIN, afin de la féliciter pour son travail au cours des débats sur la loi de modernisation de l'économie :

«Osaka, le 13/06/08

*Depuis hier au Japon, pour représenter la France au sommet du G8 à Osaka, j'ai suivi l'évolution des débats parlementaires avec le plus vif intérêt. Votre investissement personnel jusqu'à l'aube m'amène tout simplement à vous en remercier chaleureusement.
Bravo !!!*

Christine LAGARDE»

Le Conseil des élus

pour un travail collectif

Le Conseil des Elus se sera réuni deux nouvelles fois depuis le mois d'avril, à la demande du député, avec toujours le même objectif d'unir les forces pour mieux défendre l'Archipel. L'actualité aura conduit les élus à traiter la question des finances des collectivités, en vue de la mission pour la prise en compte de leurs charges structurelles, ainsi que la loi-programme pour l'Outre-Mer, en préparation de l'avis que devait donner le Conseil territorial.

Défense des Emplois EDF à Miquelon

Courrier commun du Sénateur et du Député

Sollicités par les syndicats FO, CFDT et CGT, le Député et le Sénateur - dans la continuité de leur travail afin de maintenir et accroître les emplois dans l'Archipel - ont adressé un courrier commun au Directeur de EDF-SEI afin de lui demander de ne pas effectuer les suppressions d'emploi annoncées.

Les parlementaires ont notamment insisté sur les conséquences démographiques importantes d'une telle mesure : « Il faut savoir que la population de Saint-Pierre-et-Miquelon est en déclin, avec une baisse de population de 3 % entre 1999 et 2006 (recensement INSEE).

Proportionnellement, c'est la commune de Miquelon qui est la plus touchée avec une chute de près de 12 %. Vous comprenez bien que la suppression de postes à Miquelon aujourd'hui ne ferait que contribuer à cet exode inquiétant. »

Maison du handicap

Les spécificités de l'Archipel prises en compte

La loi prévoit mettre en place une Maison du Handicap dans l'Archipel, afin d'améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement et le soutien aux personnes handicapées et à leur famille. La forme initialement retenue était celle d'un Groupement d'Intérêt Public, une formule cependant trop lourde et inadaptée à nos besoins.

Les élus et responsables de l'Archipel ont donc demandé à ce qu'une formule plus souple et mieux adaptée soit trouvée pour Saint-Pierre et Miquelon, et ont sollicité le député pour défendre ce dossier à Paris.

C'est chose faite, suite aux démarches d'Annick GIRARDIN, le Gouvernement s'est engagé à ce que le décret nécessaire sorte avant la fin août 2008.

Prestations Familiales

La dernière ligne droite

Après avoir obtenu la garantie que le plafond de ressources pour ces nouvelles prestations serait bien majoré de 40% pour prendre en compte le coût de la vie dans l'Archipel*, le député a maintenu la pression sur le Gouvernement et la maintiendra jusqu'à ce que le décret nécessaire soit enfin publié. D'après les engagements du Gouvernement, ceci devrait se faire dans les semaines à venir, ce qui permettra aux nouvelles prestations d'être applicables pour toute l'année 2008.

**Cette garantie était primordiale pour qu'un maximum de familles puissent bénéficier de ces mesures qui, répétons-le, sont soumises à conditions de ressources, ce qui est une première dans l'Archipel pour ce type de prestations.*

ODEADOM

Un siège pour l'Archipel

Après avoir écrit au directeur de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-mer (ODEADOM), Paul LUU, le député a poursuivi son travail sur ce dossier en adressant un courrier au ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel BARNIER, ainsi qu'au secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves JEGO, leur demandant d'intervenir pour que l'Archipel ait un siège au sein du Comité de Direction de cet office, dont le rôle au sein de l'économie locale est de plus en plus important.

Travail législatif

Les interventions du député à l'Assemblée Nationale

SÉANCES DU 5,3,12/06/08

Loi de Modernisation de l'Economie : intervention en discussion générale en tant que porte-parole de ses collègues Radicaux de Gauche. Annick GIRARDIN a défendu une vingtaine d'amendements déposés de façon collective, sur des sujets nationaux et plus spécifiques à l'Outre-Mer et à l'Archipel.

SÉANCE DU 29/05/08

Modernisation des institutions de la Vème République : défense des positions et propositions des députés Radicaux de Gauche sur cette révision de la Constitution, dont les travaux ne font que commencer.

SÉANCE DU 17/04/08

Débat sur la Révision générale des politiques publiques (RGPP) : Annick GIRARDIN a été la seule intervenante pour défendre les spécificités de l'Outre-Mer lors de ce débat sur le vaste programme d'économies publiques lancé par le Gouvernement, appelé « Révision générale des politiques publiques ». Ces propositions de réduction des dépenses de l'Etat ne sont qu'un plan de rigueur qui devrait se traduire notamment par des suppressions d'emplois dans la fonction publique, ce qui aurait des conséquences économiques graves dans le contexte de l'Archipel.

Questions écrites au Gouvernement

QUESTION

au ministre de l'Economie : soulignant que le problème des charges appliquées par les banques métropolitaines sur les chèques des établissements bancaires de l'Archipel

n'était pas encore résolu, malgré les progrès réalisés et les garanties déjà obtenues.

QUESTION

au ministre de l'Ecologie et de l'Aménagement du territoire : défendant le maintien des emplois et stations Météo France sur tout le territoire national, et notamment dans l'Archipel.

QUESTION

au ministre de l'Agriculture et de la Pêche : pour confirmer l'applicabilité à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions du « Plan Pêche » en faveur de tous les pêcheurs français.

Retrouvez toute l'actualité du député (vidéos, textes des interventions, documents, éléments de dossier et compléments d'information) sur son blog :

www.annickgirardin.fr

CONTACT

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Impression : Imprimerie Administrative Saint-Pierre sur papier recyclé. ne pas jeter sur la voie publique

NOUS CONTACTER

Permanence du député
7, rue René Autin
BP 4477

97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr